



COMMENT TRAVAILLER AVEC LES ÉLÈVES ET LES ÉCOLES POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ?

Le 17 mai 2018, à Hannut, des parents et des membres d'équipes pédagogiques se sont réunis pour échanger sur les pistes qui permettraient de travailler plus efficacement avec les élèves et les écoles pour lutter contre le décrochage scolaire. Les taux de décrochage scolaire, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, sont en effet préoccupants : plus de 12% des jeunes de 18 à 24 ans ont quitté l'école en n'ayant achevé que l'enseignement secondaire inférieur ou moins. À Bruxelles, ce nombre atteint 20%.

Pour arriver à lutter contre ce phénomène, le Pacte pour un enseignement d'excellence prévoit de travailler à la fois sur la coopération des différents membres des équipes pédagogiques, sur la mission de l'enseignant dans sa classe ainsi que sur les relations des élèves et de leurs parents avec l'univers scolaire, en partenariat avec les structures qui peuvent prendre en charge les élèves en décrochage.

Comment dès lors agir, au niveau de chaque établissement, pour mieux prendre en compte l'absentéisme et concevoir des modes d'accompagnement des élèves dès les premiers signes de difficulté ? Quelle stratégie mettre en place, à la fois dans la classe et dans les écoles, pour augmenter la motivation des élèves, leur redonner le plaisir d'apprendre et les rendre plus autonomes, plus «acteurs» de leurs propres apprentissages ? Comment, dans cette optique, soutenir leur progression tout en les aidant à se situer dans leur parcours ? Avec quels partenaires extérieurs, la prise en charge des élèves en décrochage peut-elle être envisagée et de quelle façon ?

SOMMAIRE :

Atelier 1 : Renforcer la motivation au travail scolaire ainsi que l'envie et le plaisir d'apprendre	2
Atelier 2 : Renforcer le repérage précoce des difficultés de l'élève	4
Atelier 3 : Prendre en charge plus efficacement l'absentéisme	8
Atelier 4 : Intervenir dès les premiers signes de décrochage en partenariat avec des partenaires extérieurs	11

Renforcer la motivation au travail scolaire ainsi que l'envie et le plaisir d'apprendre

Que faudrait-il faire pour renforcer l'envie et le plaisir d'apprendre chez les élèves ?

■ Une découverte des métiers

- **Donner du sens aux apprentissages** : il est important de définir des projets portant sur la matière abordée avec les enfants, et donc ne pas impulser uniquement les projets à partir des enseignants. Il serait intéressant de partir du concret, des situations de vie. Bon nombre d'enfants ne comprennent pas ce qu'ils font, il faut donc veiller à vérifier que les apprentissages ont un sens pour eux.
- **Travailler la réussite** : il serait important d'intégrer, dans les pratiques pédagogiques, les découvertes des neurosciences sur le fonctionnement du cerveau car un enfant est naturellement fait pour apprendre. L'école et les enseignants pourraient ainsi créer le besoin d'apprendre. Parallèlement, des activités de recentrage et de travail sur l'attention aideraient les élèves. Les enfants et les adolescents doivent également se voir reconnus dans leurs compétences et pas seulement dans leurs lacunes, à travers des initiatives comme les fardes de réalisations positives. Un processus où l'on valorise ce qui est positif chez l'élève avant de fixer de nouveaux objectifs aidera à les motiver.
- **Retrouver la notion de plaisir dans les apprentissages** : les apprentissages pourraient se faire plus souvent de façon ludique afin de retrouver la dimension de plaisir. Cela peut signifier l'utilisation de jeux mais également le recours à des outils numériques plus en phase avec l'époque (des cours accessibles sur un site ou l'emploi du numérique lors d'une phase ou l'autre du processus d'apprentissage). L'école peut également devenir un lieu qui propose des activités valorisées par les élèves (histoires pour les plus petits et animations pour tous sur le temps de midi).
- **Cultiver la bienveillance** : l'école est parfois plus sécurisante que la maison et, de façon générale, elle peut renforcer le sentiment de sécurité des élèves en reconnaissant l'individu qui se sent trop souvent perdu dans la masse, en utilisant la bienveillance, l'humour et l'imagination. L'école peut notamment aider les élèves à s'intégrer dans la société en les valorisant en tant que personne, en suscitant des initiatives autour du vivre ensemble et en développant des logiques de solidarité entre les élèves.

Que faudrait-il éviter de faire si l'on veut renforcer l'envie et le plaisir d'apprendre chez les élèves ?

■ Par rapport aux élèves

- Éviter les évaluations trop lourdes et trop fréquentes qui stressent les élèves. Il vaudrait mieux adopter un système où les élèves décident de passer les épreuves lorsqu'ils s'estiment prêts. Les attentes de l'école sont également parfois trop élevées.

■ Par rapport à l'école

- Il faut éviter de déplacer inutilement, pour des raisons purement organisationnelles, les personnes compétentes qui sont motivées et remplissent correctement leur fonction. Certain(e)s participant(e)s ont également estimé que les trois années premières années du secondaire qui seront imposées aux élèves dans le cadre du tronc commun seront trop longues et donc démotivantes pour les élèves qui veulent s'orienter vers le qualifiant.

Les participant(e)s ont-ils l'impression que leur(s) enfant(s) sont autonomes dans leurs apprentissages ?

Les participant(e)s ne se sont pas prononcés directement sur la question de l'autonomie dans les apprentissages, ils ont cependant émis quelques remarques :

- Le degré d'autonomie dépend beaucoup de l'enfant lui-même et du milieu dans lequel il évolue.
- On demande souvent trop de choses aux parents par rapport aux apprentissages de leurs enfants. Il serait utile de les aider à accompagner leurs enfants.
- Les enfants sont capables de faire beaucoup de choses. L'école devrait leur confier plus de tâches quotidiennes où ils pourraient exercer leur responsabilité, de façon à créer une microsociété : gestion de la propreté de la cour, «gardiens de la paix» avec une mission de médiation, animation de la cour de récré...

Que faire concrètement pour qu'ils soient plus «acteurs» de ces apprentissages ?

- **Favoriser les expérimentations concrètes (manipuler, toucher...)** car l'enfant a tout en lui pour apprendre.
- **Faire de la réactivation.** Certains élèves ont du mal à assurer le travail qu'on leur demande, il faut donc leur offrir un accompagnement pour les soutenir.
- **Introduire chez les élèves les pratiques de «game plan» («plan de jeu»)** qui vont l'aider à structurer son travail en répondant à des questions comme «Comment vais-je définir le projet, quels sont les acteurs qui pourront m'aider, quelles sont les différentes étapes à franchir pour atteindre mon objectif ?».
- **Anticiper de façon plus efficace le passage entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire** car, actuellement, la différence est trop forte entre les deux niveaux et les élèves manquent souvent de méthode de travail dans le secondaire.

Quelles sont les expériences pédagogiques dont les enfants des participant(e)s se souviennent le plus ?

- **Les expériences impliquantes** : c'est ce qui ressort nettement des débats. Il peut s'agir d'expériences très diverses : une séance au théâtre, un voyage, une sortie pédagogique, un atelier pratique. L'actualité du monde qui s'invite dans les débats en classe (comme les attentats) a également été évoquée.
- **Les relations privilégiées** avec l'un ou l'autre enseignant ou membre de l'équipe pédagogique sont également des facteurs de motivation décisifs.
- **Les injustices** ont été citées dans les expériences pédagogiques négatives les plus marquantes : les situations difficiles en classe qui ne sont pas gérées par l'école, la violence de certains rapports entre élèves et enseignants...

Lorsque des difficultés d'apprentissage sont détectées chez un enfant, quelle est la réaction : prendre soi-même la situation en main, le signaler à l'école, faire appel à un soutien scolaire extérieur... ?

■ La relation avec l'enfant

- La réaction dépendra essentiellement de l'âge de l'élève. Lorsque celui-ci est très jeune, il est normal d'aller directement vers l'enseignant. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un enfant plus âgé ou d'un adolescent, il vaut mieux discuter d'abord avec l'élève pour voir avec lui ce qu'il souhaite et avoir son accord sur la façon dont les parents vont gérer le problème.
- La situation de l'enfant est, en outre, très différente selon qu'il se trouve dans l'enseignement primaire ou secondaire. Dans le primaire, les parents connaissent les personnes de référence et il est facile d'avoir un dialogue et une information. Dans le secondaire, l'élève est plus anonyme, il y a moins de relationnel, et les établissements ont tendance, en cas de difficultés scolaires, à rejeter la faute sur l'élève en jugeant que celui-ci ne travaille pas assez.
- D'une façon générale, les participant(e)s ont déploré le fait que l'école actuelle fonctionne principalement sur un mode : «C'est à l'élève à s'adapter à l'école et non l'inverse».

■ La relation avec les enseignants et l'école

- La majorité des participant(e)s n'ont pas eu d'expérience préalable où ils ont été contactés par l'école de leur enfant pour signaler l'une ou l'autre difficulté scolaire de celui-ci si ce n'est à travers des remarques négatives données oralement ou transmises via le bulletin.
- La démarche, initiée par les parents en cas de difficulté d'un élève, va, en grande partie, dépendre de l'expérience relationnelle des parents avec l'enseignant de l'enfant.
- Une partie des participant(e)s a estimé qu'il appartenait d'abord à l'enseignant de détecter les difficultés de l'élève car le processus d'apprentissage s'effectue à l'école et non à la maison.
- Il est rare que l'enseignant vienne à la rencontre des parents, il leur faut parfois décoder le journal de classe pour comprendre qu'il y a une difficulté scolaire.
- Il est intéressant de rencontrer, en plus de l'enseignant, d'autres membres de l'équipe pédagogique qui peuvent être concernés mais la démarche doit être pesée car cela peut, dans certains cas, empirer la situation et avoir pour conséquence d'affaiblir l'élève.
- Il est important d'aller voir l'enseignant pour un avis préalable, en le considérant comme un spécialiste des apprentissages pour échanger et connaître son point de vue, afin de créer un moment de dialogue spécifique pour aborder les apprentissages de l'enfant et, ainsi, créer du lien avec l'école.
- L'enseignant doit rester le référent. Ce n'est que dans le cas où celui-ci ne peut apporter une réponse – ou ne réagit pas – que les parents doivent s'orienter vers un spécialiste ou un service spécialisé, par exemple sur le conseil des CPMS.
- Les enseignants ne sont pas toujours très familiers avec les troubles scolaires, il faudrait qu'ils soient mieux formés à cet effet afin qu'ils puissent rediriger efficacement vers le spécialiste / l'organisme adapté.
- Il faudrait améliorer le travail collaboratif entre toutes les parties concernées (enfant, parents, enseignants, membres de l'équipe pédagogique, personnes-ressources...) mais ça ne fonctionne peut-être pas avec tout le monde. Il est donc nécessaire que les directeurs puissent jouer un rôle de facilitateur.

■ La relation avec des intervenants extérieurs à l'école

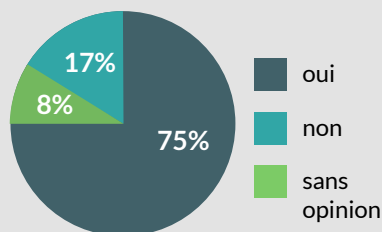
- Il sera utile, dans certains cas, de recourir à un travail collaboratif avec des équipes pluridisciplinaires car certains troubles sont difficiles à cerner.
- Dans certains cas, lorsque l'école n'est pas à même de prendre en charge le problème ou qu'un climat négatif s'est développé, il sera préférable de gérer le problème en externe.
- Certain(e)s participant(e)s ont fait remarquer que les CPMS n'avaient pas une bonne réputation dans ce domaine et que les parents avaient dès lors tendance à s'adresser à des acteurs extérieurs quand ils recherchent une aide pour leur enfant.

Points d'attention :

- Il faut être attentif au contexte qui peut être à l'origine du problème. Une difficulté scolaire n'est pas nécessairement liée à une difficulté pédagogique ou à un trouble d'apprentissage mais peut avoir des origines relationnelles (difficulté avec d'autres élèves ou un membre de l'équipe pédagogique).
- Mieux vaut prendre un temps de réflexion avant d'aller à la rencontre de l'enseignant et, de façon générale, il est important de prendre des précautions dans la façon d'exposer la situation pour éviter que l'enseignant se sente coupable.
- Le diagnostic d'un trouble d'apprentissage ne doit pas être effectué trop rapidement et il faut être certain, en cas de demande de testing, que l'on s'adresse à un service réellement compétent en la matière. Il est également important de se faire conseiller sur les organismes à contacter pour ne pas perdre de temps en démarches inutiles.
- Afin d'aider à la détection précoce des difficultés, il faudrait améliorer le passage des informations d'une classe à l'autre, d'une école à l'autre, et, surtout, d'un niveau à l'autre (plus particulièrement lors du passage de primaire en secondaire).

Le dossier d'accompagnement de l'élève (qui recense ses forces et faiblesses) pourrait-il jouer un rôle utile dans la lutte contre le décrochage ?

Le dossier d'accompagnement de l'élève : utile contre le décrochage ou pas ?



Clairement, la majorité des participant(e)s (75%) estime qu'un dossier qui permettrait de donner des informations sur l'élève serait une bonne chose.

■ Les avantages perçus par les participant(e)s dans la création d'un tel dossier :

- Permettre une objectivation de la situation et faciliter ainsi une prise de conscience chez les parents qui ont parfois du mal à accepter le fait que leur enfant a un problème.
- Sortir les élèves de l'anonymat. Dans un Conseil de classe, le profil des élèves n'est parfois pas connu de tous les enseignants, le dossier pourrait être utile pour donner une vue globale de celui-ci.
- Focaliser l'attention sur le jeune et sa famille et pas seulement sur les données scolaires. Cela aidera parfois à comprendre pourquoi un jeune n'est pas motivé dans ses apprentissages et suscitera alors d'autres types de réponses (prise en charge sociale, par exemple).
- Aider à conserver les informations pertinentes tout au long de la scolarité de l'élève : s'il est atteint de troubles, de difficultés, doit-il porter des lunettes, quels sont les constats, les méthodes de rééducation employées avec succès et le travail déjà réalisé...
- Effectuer un meilleur suivi en ne perdant pas de temps à répéter sans cesse les mêmes informations. Cela stimulera une prise en charge plus rapide en cas de difficulté.
- À suivre l'élève en cas de changement d'école.

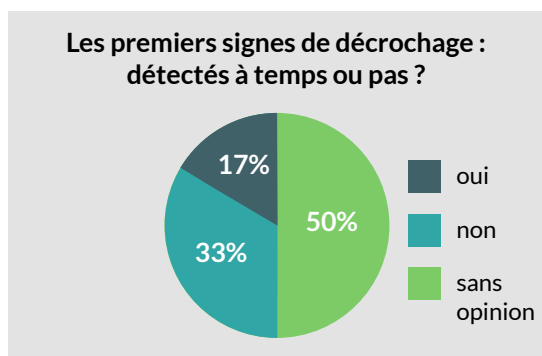
■ À quelles conditions ce dossier pourrait-il être utilisé et efficace ?

Il faudra :

- Obtenir l'accord du jeune et de sa famille.
- Former les enseignants et leur donner des périodes ad hoc pour pouvoir le prendre en compte.
- En faire un dossier global, avec des points d'attention issus des différentes parties impliquées, et ne pas en faire un autre dossier purement scolaire. Il doit comporter les informations pédagogiques au sens large, avec les troubles scolaires dont l'élève est atteint et les méthodes qui lui sont appliquées avec succès.
- Ne pas se réfugier derrière le secret professionnel pour écarter des informations mais, en revanche, accorder des accès différents au dossier, suivant les profils des personnes qui veulent le consulter.
- Fixer au préalable le type d'informations qui doivent s'y trouver et celles qui ne peuvent y figurer (par exemple, faut-il indiquer ou pas que les parents sont divorcés ?).
- Réserver, pourquoi pas, une partie aux CPMS et aux intervenants extérieurs qui accompagnent l'élève.
- Faire suivre le dossier en cas de changement d'école.
- Lui donner de préférence un format numérique pour faciliter l'encodage des données, les consultations multiples et la transmission en cas de mouvement de l'élève.

Pour les opposants à ce type d'outil (17% des participant(e)s), les raisons de leur opposition sont liées au fait qu'ils estiment qu'il appartient aux directions des écoles de faire circuler l'information concernant les élèves entre les différents interlocuteurs potentiels et qu'un dossier n'est donc pas nécessaire.

Si les participant(e)s ont été confrontés à une situation de décrochage de leur enfant, ont-ils eu l'impression que les premiers signes en ont été identifiés et anticipés à temps ?



Les participant(e)s ne se sont pas réellement prononcés sur cette question, soit parce qu'ils n'ont pas été confrontés à la situation, soit parce qu'ils ne sont pas certains de la façon dont l'école aurait pu anticiper le problème. Parmi les personnes qui se sont prononcées, il y a deux fois plus de répondants à estimer que l'école n'a pas eu une réponse adéquate (33% pour 17%).

■ Les commentaires

- Les professeurs chevronnés prennent correctement en charge le problème de décrochage mais la plupart des enseignants préfèrent ne pas s'en occuper.
- Les premiers signes de mal-être scolaire ont été repérés par l'école (échec au bulletin, harcèlement scolaire) mais rien n'a été mis en place pour prévenir le décrochage.

■ Que font les écoles concrètement ?

- L'enseignant qui constate un problème contacte les parents en passant par la direction.
- Les parents sont prévenus par le biais du journal de classe ou du cahier de communication.
- Les professeurs téléphonent directement aux parents de la salle des professeurs pendant les heures de fourche. Dans certaines écoles, un GSM est mis à leur disposition par la direction.

■ Que faudrait-il faire idéalement ?

- Impliquer plus étroitement les CPMS et les titulaires de classe dans la problématique du décrochage.
- Agir dans le domaine de la prévention dès la maternelle.

Le diagnostic préventif des difficultés scolaires devrait-il être communiqué aux parents et, si oui, comment ?

Les participant(e)s se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la communication du diagnostic préventif aux parents.

Les points d'attention :

- Il y a une réelle demande de la part des enseignants en faveur d'une formation par rapport à ce qu'ils doivent / peuvent faire par rapport aux premiers signes de décrochage scolaire.
- L'information aux parents doit plutôt être transmise oralement, lors de rencontres en face à face.
- La direction et le CPMS doivent intervenir ensemble quand il s'agit d'une difficulté importante.
- La réaction de l'école ne doit pas seulement avoir lieu au moment de la détection des premiers signes d'alerte, elle doit également porter sur le suivi de l'élève (évaluation des accompagnements proposés).

Comment l'école communique-t-elle en cas d'absentéisme anormal et injustifié ou de comportements de l'élève signalant un décrochage scolaire avéré ?

Les participant(e)s ont d'abord voulu insister sur le fait que l'absentéisme ne commence pas dans l'enseignement secondaire mais que l'enseignement primaire est également concerné car on y constate parfois des absences pouvant aller jusqu'à 1 mois.

■ Moyens de communication

Plusieurs formules coexistent :

- L'école communique immédiatement avec les parents par des SMS envoyés dès 9.00 ou 9.30 pour signaler l'absence de l'élève. Les appels aux parents par un éducateur spécifique, dès l'école primaire, semblent être un cas de figure assez fréquent dans les écoles. Dans certains cas, l'école dispose d'une application qu'utilise chaque enseignant pour envoyer la liste des présences à l'éducateur qui peut alors contacter les parents.
- La communication se fait après un certain temps lorsque les absences sont signalées par le journal de classe - méthode considérée par les participant(e)s comme inefficace - ou via un courrier envoyé au domicile de l'élève et reprenant le nombre de jours d'absence depuis le début d'année.

■ Le travail avec les élèves

- L'école convoque les parents en cas d'absentéisme avéré.
- Le dossier de l'élève est envoyé à la Direction Générale de l'Enseignement obligatoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles quand les parents ne réagissent pas.
- Les directions d'école s'estiment surchargées par les dossiers où les parents ne semblent pas disposés à intervenir.
- Les Services d'Aide à la Jeunesse peuvent intervenir mais le font souvent tardivement.
- Les bonnes relations qu'entretiennent les enseignants avec leurs élèves ont un impact car ces enseignants peuvent avoir une discussion avec l'élève et le remotiver.
- Le système d'appel téléphonique suivi d'une visite au domicile des parents lorsqu'ils ne répondent pas aux coups de fil a eu pour conséquence une baisse de 50% de l'absentéisme dans une école située dans une zone précarisée, avec également, comme conséquence, une re-création du lien avec les familles.

Point d'attention

- Un certain nombre de participant(e)s ont pointé des problèmes au niveau des écoles primaires. Certaines écoles ne disposent pas d'éducateur et il n'y a donc pas de contact rapide avec les parents.
- Il faut soigner la relation parents-école dès l'inscription pour faciliter la communication. La façon dont on va accueillir l'élève et ses parents conditionnera la relation en aval.
- Des participant(e)s se sont interrogés sur la réelle volonté de certains établissements de créer ce lien avec les familles ; lien indispensable pour intervenir efficacement en cas de décrochage.

Comment la communication pourrait-elle être améliorée ?

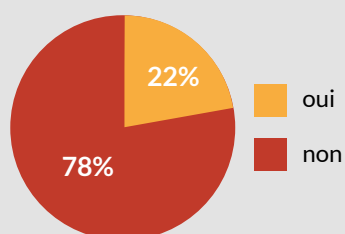
- Par le recours à des intervenants externes : certains participant(e)s ont émis l'idée de faire intervenir plus souvent les agents de quartier pour résoudre les problèmes de décrochage scolaire. Cependant, deux types de difficulté ont été évoqués à ce sujet. La première découle du turn-over important dans les corps de police locale qui empêche de créer des liens solides avec les familles. La seconde difficulté est liée à la fonction de policier, certain(e) s'inquiétant de voir l'accompagnement des élèves remplacé par une relation d'autorité. L'image d'une école qui envoie la police chez les parents suscite l'inquiétude et le recours aux éducateurs spécialisés est donc considéré

comme une meilleure solution. D'autres fonctions pourraient venir en support de l'école, comme les assistantes sociales ou les interprètes dans le cas des familles qui ne pratiquent pas la langue de l'enseignement.

- Par l'utilisation plus intense de la technologie : il s'agit essentiellement d'envoyer des messages, par mail ou par SMS, aux parents en cas d'absence. Cependant, des participant(e)s ont fait remarquer que cette méthode risque de ne pas être efficace avec certaines familles plus précarisées qui ont tendance à changer régulièrement de numéro. Dans leur cas, le travail de quartier sera plus efficace. Il faudra également être attentif aux communications qui n'utilisent que l'écrit car l'illettrisme peut exister dans les familles.
- Par l'amélioration de l'organisation interne des écoles : en primaire, les directeurs devraient être déchargés de certaines tâches administratives de façon à pouvoir consacrer plus de temps au suivi des élèves. Les éducateurs devraient également voir leurs tâches administratives allégées afin de se consacrer aux contacts avec les élèves et les parents. Il faudrait également que chaque école puisse disposer d'un éducateur à plein-temps, notamment pour l'affecter à la lutte contre le décrochage scolaire.

Les participant(e)s sont-ils au courant de ce que prévoit le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école de leur enfant en matière d'exclusion ou d'écartement provisoire ?

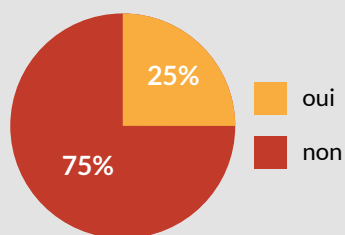
Connaissance des règles du ROI en matière d'exclusion



- Très majoritairement, avec près de 8 participant(e)s sur 10, les personnes présentes n'ont pas connaissance de ce que prévoit le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école de leur enfant en matière d'exclusion ou d'écartement provisoire. Ils font par ailleurs remarquer que, souvent, le ROI représente un document de plus de 100 pages, au langage inutilement complexe. Il serait donc plus facile d'intégrer les règles importantes, notamment celles liées à la discipline, au livret d'accueil donné lors de l'inscription et qui constitue une synthèse plus accessible aux parents.
- Les participant(e)s déclarent par ailleurs dans l'ensemble ne jamais avoir été associés à l'élaboration de ce règlement en général ni à la procédure en matière d'exclusion ou d'écartement provisoire, en particulier. En fait, les parents pourraient intervenir dans l'élaboration du ROI via le Conseil de participation mais ce dernier n'est pas encore suffisamment connu d'eux.

L'Association des parents évoque-t-elle ces questions ?

Discussion des règles d'exclusion à l'Association de Parents



La majorité des participant(e)s (75%) dit ne jamais avoir abordé la question des règles d'exclusion lors d'une réunion de l'Association des Parents.

Comment pourrait-on améliorer cette situation ?

■ Par un travail sur les règles actuelles :

- En mettant fin aux exclusions car, pour certain(e)s participant(e)s, écarter un enfant en décrochage ne résout rien, il faut plutôt le prendre en charge.
- En revoyant les procédures de sanction concernant l'absentéisme ou les problèmes de comportements menant à l'absentéisme. Il faudrait remplacer les sanctions par une forme de réparation, plus positive pour l'élève. Les équipes éducatives devraient cependant être formées dans ce sens.
- En assurant la continuité des apprentissages en cas d'exclusion pour permettre à l'élève de reprendre sa scolarité une fois que la sanction a été exécutée.

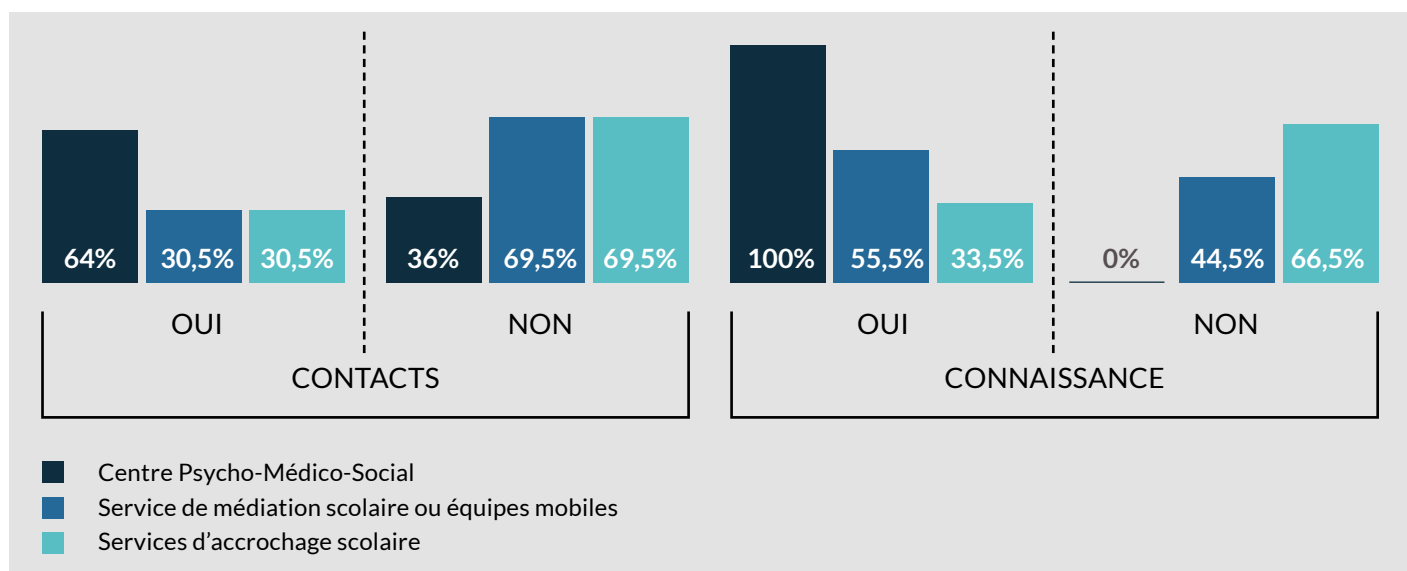
■ Par une valorisation de la scolarité

- En travaillant le plaisir d'aller à l'école pour s'instruire mais également pour réaliser des projets communs.
- En récompensant le présentéisme par des activités valorisantes liées à l'assiduité : mettre à disposition un local accessible sur le temps de midi avec des jeux, une excursion à la mer offerte aux enfants ayant un bon taux de présence et payée par une association. En mettant éventuellement du personnel supplémentaire pour gérer les enfants «récompensés».
- En améliorant la formation des enseignants non seulement en termes de compétences pédagogiques mais également de gestion de groupe.

ATELIER 4

Intervenir dès les premiers signes de décrochage en partenariat avec des partenaires extérieurs

Dans le cadre de la scolarité de leurs enfants, les participant(e)s ont-ils déjà eu des contacts avec les interlocuteurs listés ci-dessous ? En connaissent-ils les missions ?



- **Le Centre Psycho-Médico-Social** : c'est l'organisme qui bénéficie de la plus grande visibilité auprès du public des participant(e)s avec 100% de taux de « connaissance » et 64 % d'entre eux ont déjà eu un contact avec ce service.
- **Le service de médiation scolaire ou les équipes mobiles** : ces deux services bénéficient d'une visibilité moyenne car un peu plus de la moitié des participant(e)s seulement (55,50%) disent en connaître l'existence. Moins d'un tiers d'entre eux (30,50%) ont eu un contact avec l'un ou l'autre de ces services.
- **Les services d'accrochage scolaire** : ce sont eux qui bénéficient de la moins bonne visibilité car un tiers des participant(e)s seulement (33,50 %) disent en connaître l'existence. Le taux de contact avec eux est faible (30,50%) mais il est en fait équivalent à celui des contacts avec le service de médiation scolaire ou les équipes mobiles.

Qu'est-ce qui pourrait renforcer les liens avec ces organismes ou interlocuteurs ?

- **Une meilleure visibilité** : les CPMS devraient faire l'objet d'une campagne d'information pour faire connaître leurs missions aux parents d'élèves. Il faudrait également valoriser leur image, notamment en changeant leur appellation qui peut rebuter et en optant pour une formulation plus positive. Une campagne devrait également viser à présenter les divers outils (SAS, médiation...) aussi bien aux parents d'élèves qu'aux professionnels qui peuvent avoir à travailler avec eux.
- **Une meilleure accessibilité** : les contacts avec les CPMS en particulier ne pourront s'améliorer que si l'accessibilité de ceux-ci s'accroît. Le personnel est souvent débordé et il est difficile d'atteindre quelqu'un. Un accueil téléphonique permanent devrait au minimum être assuré. Il serait également utile d'avoir des permanences dans les écoles de la part de professionnels travaillant en CPMS comme les assistantes sociales, les logopèdes, les psychologues et les infirmières. Si des liens se créent au départ plus facilement avec les parents et les élèves, la collaboration sera plus facile par la suite en cas de problème et donnera de meilleurs résultats.
- **Un renforcement de l'organisation** : les missions des différents organismes devraient être stabilisées et il faudrait éviter de leur imposer des changements réguliers. Une coordination entre les différents réseaux d'enseignement est indispensable pour mieux accompagner l'élève en cas de changement d'école.

Si les participant(e)s ont déjà dû signaler l'une ou l'autre difficulté scolaire de leur enfant à son enseignant ou à l'école, qu'est-ce qui a facilité le dialogue et que pourrait-on faire pour aller encore plus loin ?

■ Ce qui a facilité le dialogue

- Le climat positif qui a pu être créé autour de la discussion. Ce n'est en effet pas facile pour un parent d'entendre une mauvaise nouvelle.

Point d'attention :

- La communication doit tenir compte des différents publics. Il ne faut pas que la qualité du dialogue soit conditionnée au fait d'être européen, d'un statut social moyen ou supérieur ou des compétences sociales acquises.

■ Ce qui permettrait d'aller plus loin

- *L'amélioration des compétences relationnelles des personnes impliquées dans ce dialogue* : face aux difficultés scolaires d'un élève, il faut pouvoir être à l'écoute et faire preuve d'empathie.
- *L'ouverture à la différence par une formation interculturelle* : chaque école doit pouvoir mettre en place les bonnes conditions d'accès de tous aux dispositifs d'accrochage scolaire et conserver le contact avec tous les parents, coûte que coûte.
- *La désignation d'une personne en charge des contacts avec les parents* : il peut s'agir d'un éducateur-référent qui fait le lien / le tampon entre l'école et les parents ou d'un coordinateur pour chaque niveau d'enseignement. Ce rôle, actuellement dévolu à des enseignants, doit être institutionnalisé en tant que tel.
- *Le recentrage du travail pédagogique sur l'enfant et ses besoins.*
- *La mise sur pied d'un Conseil*, sorte de Forum où chacun pourrait s'exprimer sur les questions liées au décrochage, aux exclusions, aux règles.
- *Une démarche où l'on évite absolument de chercher un coupable* aux difficultés de l'élève.